

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-019

**AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ PORTANT SUR LES TRAVAUX DE
DÉSAMIANTAGE DES OUVRAGES INCORPORÉS AUX MENUISERIES EXTÉRIEURES DU
BATIMENT DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN POHER**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de réhabilitation de l'Espace Culturel Alain Poher et notamment des menuiseries extérieures dudit bâtiment,

VU la présence d'amiante dans les joints des fenêtres de l'Espace Culturel Alain Poher,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure un marché afin de procéder au désamiantage de ces ouvrages passé selon une procédure adaptée et référencé 2022005 avec la société AVM IDF – 101 rue du Docteur Bauer – 93400 SAINT OUEN,

DÉCIDE

La signature du marché de travaux de désamiantage avec la société AVM IDF – 101 rue du Docteur Bauer – 93400 SAINT OUEN.

Le montant des travaux, objet du marché s'élève à 87 269.60 € HT soit 104 723.52 € TTC.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 23, immobilisations en cours, du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 21 avril 2022.

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

